

tien et l'exploitation de ces ouvrages. Le Service des chenaux de crues est chargé de coordonner toutes les questions relatives à l'étude et à la construction du chenal de crues projeté de la rivière Rouge.

Saskatchewan.—Voici en résumé l'organisation du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Le Service des agronomes compte un personnel de 55 techniciens desservant toutes les divisions du ministère ainsi que les autres organismes qui participent au programme de la coopération agricole. Les agronomes prennent une part active aux programmes agricoles fédéraux, provinciaux et universitaires; ils travaillent par l'intermédiaire de comités de conservation et d'amélioration agricoles dans toutes les municipalités rurales et dans les districts d'amélioration locaux afin de fournir aux agriculteurs des renseignements scientifiques et pratiques et d'élaborer des programmes régionaux d'amélioration. Le ministère acquitte la moitié des frais des entreprises de mise en valeur des groupes locaux. En matière de main-d'œuvre agricole, le Service collabore avec le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministère fédéral du Travail.

Les experts du Service de l'industrie animale fournissent des renseignements techniques de bestiaux aux producteurs; en outre, ils ont charge du Programme de contrôle d'aptitudes des bovins de race (ROP). La Division de l'industrie laitière applique les programmes d'amélioration des troupeaux laitiers et aide les producteurs en matière de régie et de production, autorise l'établissement de fabriques laitières et d'établissements de casiers congélateurs et en fait l'inspection, applique la législation sur les établissements laitiers, les établissements de casiers congélateurs et la margarine; la Section des bestiaux encourage l'emploi de bons reproducteurs en établissant des zones de géniteurs de race et en aidant à l'achat et à la distribution de taureaux, verrats et béliers; elle enregistre les marques, délivre les permis aux commerçants d'animaux et à leurs agents et encourage les programmes de désinsectisation, d'alimentation et de gestion; la Division de l'aviculture maintient des services d'épreuve et de marquage des volailles, délivre les permis aux commerçants de produits avicoles et aux acheteurs de volailles, ainsi qu'aux accoueurs et à leurs agents; elle favorise, par d'autres moyens, l'amélioration de l'aviculture; la Division de la médecine vétérinaire accorde des bourses aux étudiants en médecine vétérinaire, applique la loi du service vétérinaire régional et le programme de vaccination des veaux, assure un service de laboratoire aux industries bovine et avicole et, de concert avec les fonctionnaires fédéraux et les vétérinaires locaux, aide à prévenir et à réprimer les maladies.

Le Service de la conservation et de l'aménagement assure les services de génie relatifs aux programmes d'irrigation, exécutés habituellement en collaboration avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'aux programmes de drainage et aux travaux d'aménagement et de régularisation des cours d'eau. La remise en valeur et l'aménagement des terres ainsi que l'aménagement des pâturages collectifs provinciaux relèvent aussi de ce Service.

Le Service des terres administre les terres de la Couronne, sauf les réserves forestières et les parcs situés dans les régions habitées; il en fait le classement d'après leur usage le plus approprié, en dispose par baux à long terme et acquiert les terrains devant faire partie des plans d'utilisation du sol; il surveille les nouveaux secteurs de colonisation, paie pour le défrichement et le premier labour des terres louées de la province et exploite les pâturages en commun provinciaux.

Le Service de la production végétale exécute des programmes pour l'amélioration des herbages et des programmes pour l'amélioration et la protection des cultures; il fournit des renseignements sur la conservation du sol, les problèmes horticoles, la destruction des mauvaises herbes et des ennemis des cultures. La Division des semences fait à façon le nettoyage des semences de plantes fourragères et des céréales enregistrées. La Division de l'apiculture fournit des renseignements sur l'industrie apicole et la production du miel et maintient un service d'inspection continue.